



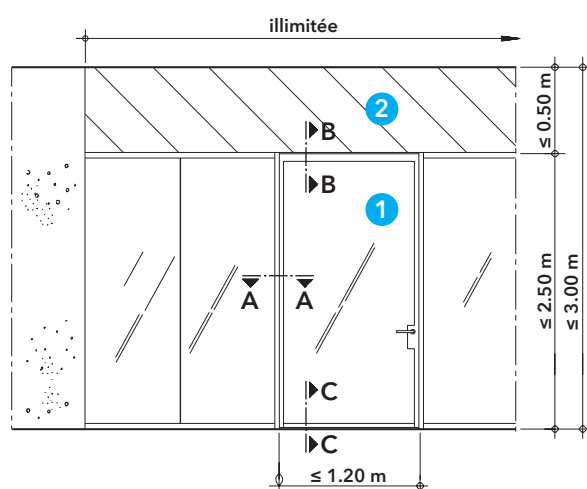
Caractéristiques

- Profils de bord minimums
- Aucun de ferrures visibles
- Décalage de surface minimal - profile / verre

Attestation



N° AEA I 30263 EI 30 RF1 Promat®-SYSTEMGLAS 30
Typ 1 (17mm) sans protection UV
Dimension libre de la porte
Hmax. 2.50 m
Lmax. 1.20 m



Informations générales

Cette porte vitrée en acier est utilisée comme porte coupe-feu intérieure et doit être marquée avec une plaque d'identification Promat du côté des charnières.

La fabrication est effectuée par des spécialistes formés par Promat sur la base des **instructions de fabrication** et d'installation de Promat SA.

Vue d'ensemble

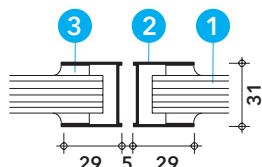
Cette construction donne une image harmonieuse.

À part la poignée, il n'y a pas de ferrure visible. Vous obtenez ainsi une surface lisse et esthétique, sans ferrures gênants.

L'espace libre maximal de la porte en verre et en acier à un seul vantail est de 1,20 x 2,50 m.

Au-dessus de la porte, il est possible de réaliser un tablier jusqu'à une hauteur de pièce maximale de 3 m.

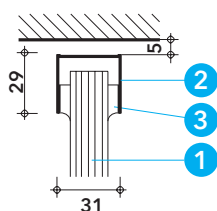
- 1 Promat®-SYSTEMGLAS 30, chanfreinage
- 2 Tablier Promat® cadre en acier et PROMATECT®-H



Détail A - Raccordement au parois - Coupe A-A

Cette porte en acier vitré se raccorde latéralement au cloison tout en verre Promat® 485.30, avec une largeur de face maximale de seulement 63 mm.

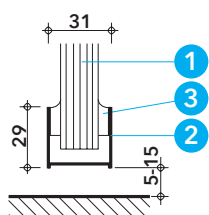
- 1 Promat®-SYSTEMGLAS 30, chanfreinage
- 2 Profilé en U Promat® - acier inoxydable
- 3 Silicone Promat®-SYSTEMGLAS



Détail B - Connexion au linteau de la porte - Coupe B-B

La porte verre-acier se ferme dans le linteau sur un plafond massif ou sur le tablier Promat avec une lame d'air de 5 mm.

- 1 Promat®-SYSTEMGLAS 30, chanfreinage
- 2 Profilé en U Promat® - acier inoxydable
- 3 Silicone Promat®-SYSTEMGLAS



Détail C - Joint au sol de la porte - Coupe C-C

Le joint au sol doit être compris entre 5 et 15 mm. L'étanchéité se fait avec du PROMASEAL®-PL.

- 1 Promat®-SYSTEMGLAS 30, chanfreinage
- 2 Profilé en U Promat® - acier inoxydable
- 3 Silicone Promat®-SYSTEMGLAS



Forme de livraison

Les vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® sont livrées dans des dimensions fixes et prêtes au montage. Le traitement ultérieur sur place n'est pas possible.

Exécutions spéciales

Outre dans les exécutions rectangulaires ou carrés, les vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® sont proposées dans d'autres exécutions - rond, trapézoïdal, triangulaire - etc. Les ordres portant sur des exécutions qui ne sont pas à angles droits doivent être accompagnés de plans ou croquis CAD avec inscription des cotes exactes ou bien des modèles respectifs le cas échéant.

En cas de divergences entre les dimensions du croquis et celles du modèle, les dimensions du modèle feront obligatoirement foi pour la fabrication. Les modèles doivent être fabriqués dans un matériel avec lequel la stabilité dimensionnelle reste garantie, même sous l'influence de certaines conditions climatiques, notamment sous l'influence de l'humidité. Afin d'éviter des rayures sur les vitres, le matériel doit présenter une surface lisse.

Informations concernant l'aspect optique

Dans la zone des bordures - jusqu'à 20 mm - des points brillants dus à la fabrication peuvent se former. Ils sont recouverts par le cadre. Des points brillants et inclusions extrêmement réduits peuvent être présents à l'intérieur des vitres. Ils ne sont pourtant guère visibles. Ces caractéristiques spécifiques aux vitres coupe-feu ne nuisent pas à leur fonctionnement et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une réclamation.

Les vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® - Résistance à l'irradiation UV

Les vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® de type 1-0 sont destinées à l'emploi exclusif à l'intérieur d'un bâtiment. Il faut veiller à ce qu'aucune irradiation UV - en provenance de l'irradiation solaire pénétrant par des constructions de toitures vitrées perméables aux rayons ultra-violet, de lampes ou d'autres sources - n'agisse directement ou indirectement sur le verre coupe-feu. Au cas où il faudrait compter avec une exposition unilatérale ou bilatérale à une irradiation UV, il faut installer des types de vitres spéciaux (cf. caractéristiques techniques des types 2, 3 et 10). Avec les types 2 et 3, il faut veiller au montage à l'endroit (cf. étiquette avec marquage : Estampe gravée = côté intérieur).

Humidité

Les vitres coupe-feu sont sensibles à l'humidité. Afin d'éviter des dégâts éventuels, les vitres doivent être protégées contre l'humidité. Veuillez consulter notre service technique au cas où le montage dans un environnement humide s'avérerait nécessaire.

Propriétés relatives à la sécurité

Les vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® répondent aux dispositions de sécurité en matière de manipulation et d'usage et sont donc à considérer comme verres de sécurité au sens de la norme allemande DIN 1259. Les essais respectifs selon les dispositions des normes DIN 52 337/EN 12 600 (essai d'impact à pendule), DIN 52 338 (essai au choc à la bille) et DIN 18 032-3 (essai au choc par chute de bille) ont été réalisés. Les dimensions minimales des profilés des cadres indiqués dans l'application AEAI sont à respecter. Avec des vitrages de grande hauteur, lors de l'installation de portes coupe-feu et en cas de conditions locales spéciales, il faudra fournir la preuve pour la stabilité statique.

Du point de vue statique et technique de la protection contre l'incendie, le linteau au-dessus du vitrage coupe-feu doit être dimensionné de manière à ce que celui-ci ne soit exposé à aucune charge verticale supplémentaire (autre que de son poids propre).

Les vitrages protégeant contre des chutes doivent répondre à des exigences supérieures. La preuve respective est à fournir tout en tenant compte des conditions de montage.

Des exécutions spéciales certifiées résistantes au perçage, à la perforation ou aux tirs d'armes à feu peuvent être proposées.

Instructions de montage et marquage de portes coupe-feu

Lors du montage de portes coupe-feu, les instructions du détenteur de l'homologation portant sur la porte doivent être respectées. Le fabricant doit munir toute porte coupe-feu d'une plaque signalétique qui y restera pendant toute la durée de vie. Les plaques signalétiques vous seront remises suite à la signature de la confirmation du détenteur du système et de l'exécution.

Montage

Les règles de montage relatives à la construction sont à respecter.

Au préalable du montage, il faudra contrôler les vitres pour détecter des dégâts manifestes.

Des vitres présentant des dégâts ou défauts ne doivent pas être installées. Des vitres traitées sont considérées comme acceptées.

Les bordures de toutes les vitres sont munies de bandes de protection spéciales. Cette protection de bordure ne doit pas être détériorée, retirée ou modifiée. Les vitres coupe-feu dont la protection des bordures est détériorée ne doivent pas être montées. Toute détérioration doit immédiatement être signalée à la société Promat AG.

Il faudra monter les vitres coupe-feu immédiatement après les avoir déballées.

Avec des exécutions aux arêtes fines, les bordures sont en plus munies d'une feuille de protection transparente. Il faudra l'enlever méticuleusement au préalable du montage.

Suite au montage, il faudra immédiatement dégraisser les bordures des vitres et les étanchéifier avec le silicone prescrit pour le verre Promat®-SYSTEMGLAS.

Nettoyage

Il faut protéger les vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® contre les encrassements. Lors du nettoyage des vitres coupe-feu, la Directive SIGAB "Nettoyage du verre" est à respecter. La protection des bordures contre l'humidité est impérative.

En cas d'encrassements importants, veuillez consulter notre service technique.

Vitrages extérieurs

En cas de montage de vitrages coupe-feu dans des façades et espaces donnant sur l'extérieur, il faudra fournir des preuves supplémentaires et respecter des règles techniques particulières. Sur demande, notre service technique vous fournira des informations supplémentaires.

Exigence en matière de droit de la construction

Les vitrages coupe-feu sont des composants soumis à homologation. Le respect des dispositions de l'homologation respective est obligatoire lors du montage.

Le montage de vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® est strictement réservé au personnel spécialisé formé par le détenteur de l'homologation. L'examen préalable des conditions de montage relève de la responsabilité de l'entreprise concernée. En cas de dérogation des homologations officielles, il lui incombera de fournir les autorisations nécessaires.

Il faut par ailleurs respecter toutes les normes et consignes complémentaires. La société Promat AG ne pourra pas être tenue responsable des conséquences émanant du montage d'une construction inappropriée ou du non-respect d'un des points cités.

Exigences générales

Les conditions accessoires, telles les conditions de la physique du bâtiment, doivent toujours être prises en considération.

Toutes les instructions techniques sont basées sur les expériences pratiques accumulées dans le passé et nos études méticuleuses. Elles sont constamment complétées et développées. Par ailleurs, le respect des indications de la documentation actuelle de Promat et des homologations officielles est obligatoire. Comme le contrôle des conditions requises et les méthodes de mise en œuvre appliquées ne relèvent pas de notre compétence, nos recommandations doivent être adaptées aux conditions locales.

Transport et stockage

Les vitres sont livrées dans des caisses de bois à usage unique.

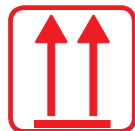
Les vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® doivent toujours être posées verticalement et à angle droit avec la surface d'appui. Il faudra les protéger contre le renversement et la chute par des supports présentant une inclinaison d'env. 5 à 6°.

Ne jamais stocker à plat !

Il ne faut jamais empiler plus de 20 vitres les unes contre les autres. Elles sont à séparer par des couches intermédiaires élastiques, feutre p. ex.

Les vitres Promat®-SYSTEMGLAS et PROMAGLAS® sont à stocker au sec et à l'abri de l'irradiation UV ou solaire dans un local bien ventilé. La protection contre les intempéries doit être assurée pendant le transport et le stockage intermédiaire sur des chantiers ainsi que lors du montage des vitres (plage de température admissible : -20 °C à +45 °C).

La prudence est de rigueur lors de l'ouverture des caisses. Le côté à ouvrir des caisses est marqué.



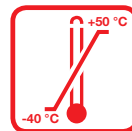
STOCKER ET TRANSPORTER À LA VERTICALE



NE PAS EMPILER



FRAGILE



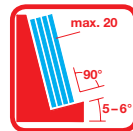
PLAGE DE TEMPÉRATURE ADMISSIBLE



PROTÉGER CONTRE LA CHALEUR



PROTÉGER DE L'HUMIDITÉ



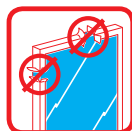
UTILISER LES SUPPORTS DE STOCKAGE ET FEUTRE



TRANSPORTER AVEC SOINS



NE PAS ENDOMMAGER LES BORDURES



MONTAGE AVEC LES BORDS INTACTS UNIQUEMENT



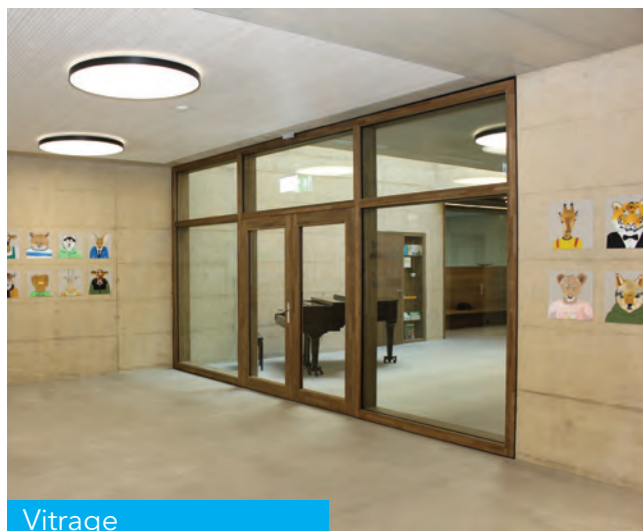
Cloison tout-verre



Vitrage affleurant, protection contre chute



Porte coupe-feu



Vitrage



Brandschutztüren